



Procès-verbal

72^e Assemblée générale ordinaire de l'Association des Communes Suisses (ACS)

Vendredi, 6 juin 2025, 10h15 – 13h30, Salle du Lignon, Vernier GE

Présences : 35 représentant·e·s de communes membres ainsi que de nombreux invité·e·s et représentant·e·s d'institutions affiliées (total : 76 participant·e·s)

Présidence : Mathias Zopfi, conseiller aux Etats GL, président de l'ACS

Procès-verbal : Fabiola Kummer, responsable de l'administration et de la comptabilité de l'ACS

Accueil et ouverture de la 72^e Assemblée générale

Le président et conseiller aux Etats Mathias Zopfi ouvre la 72^e Assemblée générale sur le thème « Communes fortes, Etat fort ». Il salue chaleureusement les représentantes et représentants du canton de Genève ainsi que les membres du Parlement fédéral présents. Il salue également les délégué·e·s des communes membres et des institutions, les membres du comité de l'ACS, les représentant·e·s des organisations partenaires et cantonales ainsi que toutes les personnes invitées dans la Salle du Lignon à Vernier, dans le canton de Genève.

Grâce à l'Association des Communes Suisses (ACS), les communes ont un partenaire fiable qui s'engage pour défendre leurs requêtes et leurs intérêts au niveau de la Berne fédérale. Cela est plus nécessaire que jamais. De nombreux projets fédéraux ont des effets directs sur les communes. De nombreuses tâches et dossiers deviennent plus compliqués et sont toujours plus difficilement compatibles avec un mandat de milice. Ce sont pourtant les politiciennes et politiciens de milice qui, dans les exécutifs communaux, doivent mettre en œuvre les décisions prises à un niveau plus élevé. La Confédération légifère dans de nombreux domaines qui sont de la compétence des cantons et des communes et décide de mesures sans vouloir les financer.

Le président cite l'exemple actuel des mesures d'économie du Conseil fédéral, censées alléger le budget. L'ACS reconnaît qu'il est nécessaire d'agir au niveau fédéral, mais rejette fermement les transferts de charges sur les autres niveaux étatiques. Dans les faits, cela signifie que beaucoup de contributions versées aux communes seront supprimées. Nous pouvons par exemple citer le domaine d'asile, où la Confédération souhaite économiser environ 700 millions de francs à partir de 2028, ou encore celui de l'environnement, où – du fait de la multiplication des catastrophes naturelles – davantage de fonds devraient être mis à disposition, et pas moins ! Dans ce contexte, Mathias Zopfi demande à l'assemblée de se lever pour manifester sa solidarité et sa sympathie à l'égard de la commune de Blatten, où un éboulement survenu la semaine précédente a presque totalement détruit le village et fait une victime. L'ACS souhaite aux habitantes et habitants de Blatten beaucoup de force pour la reconstruction et appelle les communes à faire des dons en faveur du village sinistré.

Le fait de lutter contre les tendances centralisatrices de la Confédération et de défendre et renforcer l'autonomie communale reste donc, à côté de nombreux dossiers politiques, une tâche centrale de l'ACS. Celle-ci continuera avec ses partenaires à s'engager à l'avenir pour des communes fortes, autonomes et proches de leur population.

Cet engagement est notamment possible sur le long terme grâce à nos communes membres, dont la proportion reste stable, à environ 71 % de l'ensemble des communes et villes suisses. Le président remercie tous les membres et tous ceux qui à l'avenir adhéreront à l'association pour leur solidarité et leur grand soutien !

Le fait que les décisions politiques soient mieux acceptées et plus efficaces quand les communes ont une marge de manœuvre pour les adapter aux conditions locales n'est pas seulement une conviction de l'ACS, c'est aussi un mandat constitutionnel. Depuis maintenant 25 ans, l'article 50 de la Constitution fédérale oblige la Confédération à tenir compte des conséquences de son activité sur les communes. Pour le dire plus précisément : elle devrait le faire, mais ne le fait pas toujours. L'Assemblée générale de l'ACS de cette année est aussi placée sous le signe de cet anniversaire. Le président Mathias Zopfi souligne que la responsabilité du respect de l'autonomie communale n'incombe pas seulement à la Confédération. Les communes elles-mêmes sont tenues de faire valoir activement leurs droits et compétences, notamment dans des tâches qui ne sont pas les plus populaires. L'article 50 engage ainsi de manière équivalente tous les niveaux étatiques : la Confédération, les cantons et les communes.

Dans la perspective de la deuxième partie de l'Assemblée générale, Mathias Zopfi se réjouit de pouvoir approfondir ensemble cette thématique avec des invitées et invités très qualifiés lors de la table ronde.

Le président donne la parole à Martin Staub, conseiller administratif élu de la commune-hôte de Vernier. Celui-ci salue l'assemblée et présente brièvement « sa » commune.

Les messages de bienvenue dans les autres langues nationales sont prononcés par des membres du comité de l'ACS :

Jean-Michel Karr, ancien maire de Chêne-Bougeries (GE), souhaite la bienvenue à l'Assemblée en français.

Felice Dafond, ancien syndic de Minusio (TI), salue les participant·e·s en italien.

Les mots de bienvenue en romanche sont prononcés via message vidéo par Nina Gansner, ancienne présidente de la commune de Seewis (GR).

Assemblée générale, partie statutaire

Le président constate que les membres de l'ACS ont reçu en temps voulu l'invitation et l'ordre du jour de l'Assemblée générale et qu'aucune proposition n'a été déposée.

L'ordre du jour et le déroulement proposés sont approuvés à l'unanimité et sans abstention par les délégué·e·s des communes membres.

Le président propose de renoncer à l'élection d'une scrutatrice ou d'un scrutateur; cette proposition est approuvée sans opposition.

Points à l'ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2024
2. Approbation du rapport annuel 2024
3. Approbation des comptes annuels 2024 après prise de connaissance du rapport du réviseur
4. Décharge du comité
5. Fixation des cotisations des membres pour 2026
6. Election complémentaire
7. Election de l'organe de révision
8. Divers

Débats

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 juin 2024 à Neuhausen am Rheinfall

Le procès-verbal publié en allemand et en français sur le site internet de l'ACS est approuvé sans discussion. Le président remercie sa rédactrice.

2. Approbation du rapport annuel 2024

Le rapport annuel 2024 a aussi été publié sur le site internet de l'ACS. Il offre un large aperçu des différentes activités de l'association l'année passée. Le président en profite pour mettre en exergue certains points forts.

Migration / asile

Du fait de la guerre en Ukraine, l'année 2024 a donné peu de temps aux communes pour respirer. Bien qu'il ait légèrement reculé, le nombre de demandes d'asile est resté à un niveau élevé. Près de 28'000 demandes d'asile et environ 17'000 demandes de statut de protection S ont été déposées. Cela représente 45'000 personnes, soit plus que lors du sommet atteint lors de la crise des réfugiés de 2015. A cela se sont ajoutées les 22'000 demandes pendantes auprès du Secrétariat d'Etat aux migrations.

Le domaine de l'asile est une grosse tâche pour la Suisse – en particulier pour les communes et les villes, où les personnes requérant l'asile sont hébergées. L'automne passé, après que le Conseiller fédéral Beat Jans ait lancé les travaux pour une stratégie globale en matière d'asile sans y avoir associé les villes et les communes, l'ACS a exigé avec succès que le niveau communal soit intégré à la table des négociations à Berne. L'objectif de la stratégie est d'analyser en profondeur la loi sur l'asile ainsi que l'Agenda Intégration Suisse, cinq ans après leur entrée en vigueur.

En été, la Confédération a présenté le rapport Gaillard, prévoyant de nombreuses mesures d'économie pour la Confédération. Parmi elles, il y a notamment une réduction massive du forfait global pour l'intégration des réfugiés versé par la Confédération aux cantons et communes. Après que l'ACS a refusé avec les cantons et les villes de poursuivre sa collaboration dans le cadre de la stratégie globale en matière d'asile, la Confédération s'est montrée plus conciliante et les travaux ont été remis sur les rails. Aujourd'hui, l'analyse du domaine de l'asile et de la première application du statut de protection S a lieu avec le niveau communal. Les objectifs sous-jacents sont ainsi d'améliorer la collaboration et les flux d'information afin d'assumer de manière aussi efficace et efficiente que possible la tâche commune de l'asile.

Energie

Dans le domaine de l'énergie, les énergies renouvelables et la sécurité de l'approvisionnement ont été au centre du travail de l'association en 2024. De grandes installations solaires et éoliennes d'intérêt national doivent ainsi être réalisées plus rapidement et dans le cadre d'une procédure accélérée. L'ACS est intervenue avec succès dans les débats parlementaires. Le Conseil des Etats a ainsi tenu compte des exigences de l'ACS lors de l'examen du projet d'accélération des procédures pour les énergies renouvelables. Il est dorénavant prévu que les communes soient tenues de donner leur approbation au sujet des grandes installations solaires et éoliennes planifiées, pour autant que le droit cantonal ne stipule pas autre chose. C'est, du point de vue de l'ACS, une condition indispensable pour l'acceptation de tels grands projets. L'objet devrait être finalisé lors de l'actuelle session d'été des Chambres fédérales.

Une réserve d'électricité doit pour sa part servir à atténuer les risques en matière d'approvisionnement en hiver. L'ACS a toutefois fait remarquer qu'une réserve thermique n'était pas une solution à long terme. Elle a par ailleurs exigé que les communes soient déjà associées aux premières étapes des processus décisionnels.

Numérisation et autres points forts

Au cours de l'année sous revue, le Parlement s'est penché sur un nouveau projet d'e-ID et l'a amélioré. C'est maintenant à la Confédération de délivrer l'e-ID. Elle doit garantir la meilleure protection des données possible, être gratuite et facultative. L'ACS salue explicitement le nouveau projet. L'e-ID renforce et encourage la cyberadministration. Elle permettra ainsi d'avoir accès à des renseignements en ligne auprès de l'Office des poursuites ou de sécuriser les récoltes de signatures. Pour une mise en œuvre optimale, il est toutefois maintenant important que les autorités cantonales et communales soient impliquées dès le début dans les futurs travaux préparatoires en vue de l'introduction opérationnelle. Pour cela, des organismes comme l'Administration numérique suisse (ANS) doivent être utilisés.

La numérisation a aussi occupé l'ACS en-dehors du travail politique. Au cours de l'exercice sous revue, l'ACS a consolidé et élargi son offre de prestations en collaboration avec l'association partenaire « Ma Commune ». A côté de la table ronde « Erfa » mensuelle et du webinaire d'une heure sur divers thèmes liés à la numérisation, un guide pratique du numérique ainsi qu'un cours de base « Pionnier digital » et des cours d'approfondissement sont proposés aux communes. Un autre projet, lancé l'année passée et qui prend maintenant forme, est le projet GemeindeConnect. Celui-ci offre un soutien aux communes et à leurs associations cantonales dans la mise en place de services communaux numériques et dans la collaboration avec les cantons. L'objectif est que ces services numériques puissent être standardisés pour l'ensemble des communes à l'échelle du canton et mis à disposition des habitantes et habitants de manière centrée sur le client dans un portail cantonal existant.

Le président met deux manifestations en évidence. Tout d'abord la Conférence internationale des présidentes de commune à Schaffhouse. Celle-ci a été organisée et menée à bien par l'ACS, en

collaboration avec des collègues des associations communales d'Allemagne et d'Autriche. Les deux « premières dames » Elke Büdenbender (Allemagne) et Doris Schmidauer (Autriche), ainsi que la présidente de la Confédération Karin Keller-Sutter, y ont participé. L'objectif de la conférence était d'inciter plus de femmes à s'engager au niveau de la politique communale et de renforcer ainsi le système de milice.

En collaboration avec l'Association des présidentes et présidents des communes saint-galloises et l'Association des Communautés locales saint-galloises, l'ACS a organisé, dans le cadre de la « Journée des communes » à l'Olma, un autre événement réussi pour renforcer le système de milice. Mathias Zopfi souligne que la manifestation sera reconduite en 2025 et promet davantage d'informations à ce sujet à la fin de l'AG.

Le président demande au plénum s'il y a des remarques des membres et soumet le rapport annuel 2024 au vote.

Décision: le rapport annuel 2024 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation des comptes annuels 2024 après prise de connaissance du rapport des réviseurs

La directrice de l'ACS Claudia Kratochvil salue les participant-e-s et présente les comptes annuels 2024. Elle rappelle que les comptes annuels et le rapport des réviseurs sont disponibles conformément aux règles et ont été publiés sur le site internet de l'ACS.

L'exercice 2024 peut être considéré comme une année à succès du point de vue financier. Les comptes 2024 se soldent avec un bénéfice d'environ CHF 38'500. A la fin de l'année 2024, les réserves financières, soit le capital propre, se montent à CHF 820'900. Du côté des produits, des partenariats importants ont pu être maintenus et de nouveaux ont été conclus, générant des recettes supplémentaires pour l'association. Du côté des dépenses, les chiffres sont nettement meilleurs que prévu, ce qui est lié à une réduction des dépenses du côté du magazine de l'association et à une grande discipline budgétaire.

Conclusion : les finances de l'association sont durablement stables.

La révision des comptes annuels a été effectuée dans les règles. Le rapport de révision du 16 avril 2025 a été remis à temps à l'Assemblée générale pour qu'elle en prenne connaissance. Le rapport confirme que les comptes annuels n'ont donné lieu à aucune contestation et ont pu se conclure par une attestation positive.

Après prise de connaissance du rapport de révision par l'Assemblée générale, le président soumet les comptes annuels 2024 au vote.

Décision: les comptes annuels 2024 sont approuvés à l'unanimité.

4. Décharge du comité et du bureau

Décision: la décharge du comité et du bureau est approuvée à l'unanimité.

5. Fixation des cotisations des membres pour 2026

Les cotisations des membres restent inchangées pour l'année 2026. Il n'y a pas de propositions. Le président demande aux personnes présentes d'approuver les cotisations des membres pour l'année 2026.

Décision: les cotisations des membres pour 2026 sont acceptées à l'unanimité.

6. Election complémentaire au comité

Membre apprécié et de longue date du comité, **Stéphane Coppey** se retire. Pour des raisons de santé, il ne lui est malheureusement pas possible d'être présent à l'AG.

Au nom de l'AG, le président remercie Stéphane Coppey. Celui-ci a été membre pendant 20 ans du conseil communal de Monthey et a été pendant 12 ans président de la ville. Il a par ailleurs présidé pendant 8 ans la Fédération des communes valaisannes. Au sein de l'ACS, il a aussi contribué de manière significative à façonner le travail de l'association. Membre du comité depuis 2018, il a donné du poids et fait entendre la voix du Valais à Berne. Son expertise avérée, son pragmatisme et sa vision toujours constructive ont été un atout pour l'association.

Pour lui succéder, le comité propose à l'Assemblée générale d'élire **Matthias Gysin**, président de la commune de Duggingen (BL) et directeur de l'Association des communes de Bâle-Campagne (VBLG).

Mathias Gysin est actif politiquement au sein de la commune de Duggingen depuis 2016. Il a été conseiller communal pendant 8 ans et est président de la commune depuis 2024. Il est aussi très engagé en faveur des communes au niveau européen et défend depuis 2021 leurs intérêts au sein de la délégation suisse au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe à Strasbourg ; l'ACS peut proposer au Conseil fédéral des membres pour faire partie de cette délégation.

Mathias Gysin est propriétaire d'une entreprise de conseil et dirige le bureau de l'Association des communes de Bâle-Campagne. Dans cette fonction, il dispose d'un bon réseau au sein du canton et dans les communes. Il enseigne par ailleurs à la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse (Argovie, Soleure et Bâle-Campagne). Mathias Gysin vit avec sa famille à Duggingen.

Le président demande à l'assemblée si elle a d'autres candidats à proposer. Comme ce n'est pas le cas, il prie les délégué-e-s de confirmer l'élection de Matthias Gysin par des applaudissements.

Décision: Matthias Gysin est élu par acclamation.

7. Election de l'organe de révision

Conformément à l'art. 9 al. 2 des statuts de l'ACS, l'organe de révision de l'ACS est élu pour un an. L'entreprise Schönenberger Die Treuhänder AG, de Muri près de Berne, assume cette fonction depuis quelques années et a fait ses preuves. De son côté, elle est prête à poursuivre son mandat.

Décision: la réélection de l'entreprise Schönenberger Die Treuhänder AG, de Muri près de Berne, en tant qu'organe de révision de l'ACS est confirmée par l'Assemblée générale pour une année supplémentaire.

8. Divers

Deux changements ont également lieu au cours de cette année au sein du bureau de l'ACS. Silvana Menzli et Maude Schreyer-Gonthier, deux membres très appréciées de l'équipe, ont quitté l'association. Elles ont choisi de déplacer à nouveau leur centre de vie vers leur lieu de résidence. La direction de l'association a pu les remplacer avec succès. A partir de juillet, respectivement août 2025, l'équipe du bureau est renforcée par deux nouvelles collaboratrices :

- Eloïse Eperon, conseillère municipale de Villars-le-Terroir VD, apporte son soutien au bureau en tant que nouvelle responsable à 80% des secteurs politiques migration et intégration.
- Isabelle Schletti reprend à 70% la responsabilité des secteurs politiques énergie, aménagement du territoire et mobilité.

Le président leur souhaite la bienvenue et se réjouit de la bonne collaboration à venir.

Agenda

- **AG de l'ACS 2026 dans le cadre de Suisse Public, 18 juin 2026**

La 73^e Assemblée générale de l'Association des Communes Suisses aura lieu l'année prochaine dans le cadre de la foire spécialisée Suisse Public à Berne.

- **Journée des communes à l'Olma à Saint-Gall, 15 octobre 2025**

Après la première manifestation réussie de l'an dernier, l'Association des présidentes et présidents des communes saint-galloises et l'Association des communautés locales saint-galloises organisent à nouveau une Journée des communes, le mercredi 15 octobre 2025 à l'Olma. Le canton invité sera cette année le Valais.

- **Conférence nationale sur le fédéralisme, 13-14 novembre 2025 à Zoug**

Après des éditions qui se sont notamment tenues à Bâle et à Montreux, la prochaine Conférence nationale sur le fédéralisme aura lieu les 13 et 14 novembre 2025 dans le canton de Zoug et sera consacrée au thème « Pression centralisatrice – quel avenir pour le fédéralisme ? ».

Au point des divers, le président s'enquiert des préoccupations des personnes présentes. Il n'y a pas de remarques. Il remercie chaleureusement l'assemblée pour son soutien dans le cadre des décisions liées à l'ordre du jour et clôt la partie officielle de l'Assemblée générale.

Symposium

Communes fortes, Etat fort. 25 ans de l'article communal dans la Constitution fédérale

Animé par Natascha Schwyn, journaliste SRF.

Avec la Confédération et les cantons, les communes forment les piliers fédéraux de la Suisse. Depuis l'entrée en vigueur de la révision de la Constitution fédérale le 1^{er} janvier 2000, l'article 50 oblige la Confédération à tenir compte des conséquences de son activité sur les communes et à prendre en considération les intérêts particuliers des villes, des agglomérations et des régions de montagne. L'autonomie communale est ainsi garantie au niveau constitutionnel depuis un quart de siècle.

A l'occasion de cet anniversaire, l'Association des Communes Suisses et l'Union des villes suisses ont élaboré ensemble la déclaration « *Les villes et les communes dans l'Etat fédéral* ». Celle-ci pourra être signée par les représentantes et représentants des communes présent-e-s à l'issue de l'AG.

Avec des contributions de :

- **Mathias Zopfi**, conseiller aux Etats (GL), président de l'ACS et ancien vice-président de la commune de Glaris Sud
- **Martin Staub**, conseiller administratif élu de Vernier
- **Karine Bruchez** (GE), ancienne maire d'Hermance et présidente de l'Association des communes genevoises
- **Carole-Anne Kast** (GE), conseillère d'Etat, Département des institutions et du numérique, ancienne maire d'Onex

La voix des communes au sein de l'Etat fédéral

Table ronde avec

- **Walter Schönholzer** (TG), conseiller d'Etat, Département de l'intérieur et de l'économie publique, ancien président de la commune de Kradolf-Schönenberg, membre du bureau de la Conférence des gouvernements cantonaux
- **Laurent Wehrli** (VD), conseiller national et ancien syndic de Montreux
- **Mathias Zopfi** (GL), conseiller aux Etats, président de l'ACS et ancien vice-président de la commune de Glaris Sud

Conclusion et mot de clôture : Claudia Kratochvil, directrice de l'ACS

En conclusion, la directrice de l'ACS explique que la déclaration, après son approbation par l'Assemblée générale de l'ACS, sera avalisée par l'Assemblée générale de l'Union des villes suisses lors de la Journée des villes 2025 à Brigue-Glis.

Les deux associations communales remettront ensuite la déclaration au conseiller fédéral Beat Jans au Palais fédéral le 24 septembre 2025, avec un appel à respecter l'autonomie communale garantie au niveau constitutionnel et à associer systématiquement les communes en tant que partenaires étatiques de rang équivalent.

La directrice de l'ACS remercie enfin toutes personnes présentes pour leur participation ainsi que toutes celles et tous ceux qui ont contribué au succès de cette Assemblée générale, en particulier tous les partenaires ainsi que l'équipe du bureau pour l'organisation réussie de l'Assemblée générale. Elle clôt la 72^e Assemblée générale de l'ACS et invite les participant·e·s à l'apéritif et au lunch.

Fin de l'Assemblée générale : 12h30

Berne, 25 août 2025

Fabiola Kummer